

Assouplissement mesures liées au COVID-19

VISITES :

Les visites vont s'assouplir dans les EHPAD du CHIHC (Larmont à Doubs, Nozeroy, Mouthe et Levier) dans le respect de la charte signée par les familles.

A compter du 10 juillet 2020 :

Les visites seront autorisées en chambres ou dans le parc en après-midi, pas de visiteurs autorisés dans les lieux communs (salles à manger, salons, ...), selon les horaires des règlements de fonctionnement en vigueur des structures (EHPAD / FAS & HOPITAL).

Les mesures barrières doivent toujours être appliquées pour tous :

- port du masque (chirurgical ou tissu) à apporter par le visiteur,**
- éviter les contacts, respecter la distanciation physique,**
- éternuer ou tousser dans son coude,**
- lavage des mains ou friction hydro alcoolique,**
- se moucher dans un mouchoir à usage unique, puis se désinfecter les mains au gel hydro alcoolique.**
- dans les circulations, éviter de toucher les rambardes.**

Les sorties pour les Résidents seront autorisées avec l'accord de l'équipe médicale en respectant impérativement les gestes barrières à l'extérieur des structures pour préserver la santé fragile des Résidents.

L'aide aux repas par les familles est proscrite du fait de la difficulté dans ces situations de respecter la distanciation et les gestes barrières auprès de nos Résidents fragiles.

Les visites seront autorisées en Médecine et en Chirurgie sur le site des Rives du Doubs dans les mêmes conditions que pour les EHPAD (cf ci-dessus).



Réouverture de l'accès au public des chambres funéraires aux horaires prévus dans le respect des gestes barrières avec une interdiction de rassemblement de personnes dans les salons.

Le non-respect des mesures précédemment énoncées entraînera suppression de l'autorisation de visite ou de sortie.

BENEVOLES :

Les bénévoles seront autorisés à réinvestir les établissements pour certaines activités selon les décisions des équipes médicales des structures. Préalablement à toute intervention, il convient de se rapprocher des structures pour une formation obligatoire sur les gestes barrières et du respect de la charte des bénévoles en EHPAD. Celles-ci seront réalisées sur cette période estivale.

CHAPELLE :

Les offices religieux et rassemblements à la chapelle des Rives du Doubs (hôpital général) sont suspendus jusqu'au 15/09/20. L'accès reste ouvert uniquement en accès libre exclusivement pour les patients hospitalisés et le personnel de l'établissement.

Une recrudescence des cas de COVID-19 positifs engendrerait de nouvelles mesures de confinement dans la structure concernée.

#SauvezDesViesRestezPrudent



Renseignements – contacts presse :
Service Communication & Relations Publiques

Romuald VIVOT – 03 81 38 58 57
r.vivot@chi-hc.fr

